



traitement de l'eau / crédit de maintenance (?)

Par **tosca**, le **22/06/2011** à **13:48**

Voici copie du courrier adressé à Franfinance à propos de la Société Universal confort. Le présent mail est destiné à obtenir rapidement des informations car ce dossier va de toute façon transiter par la Maif (contrat protection juridique). Il va sans dire qu'à présent je trouve avec des appareils qui n'auront plus d'entretien (le dernier remonte à octobre 2010).

Devant l'impossibilité de réussir à vous joindre par téléphone (attente interminable) je vous adresse donc ma requête par écrit.

Comme je cherchais également à joindre par téléphone – en vain - la Société Universal Confort, auprès de qui j'ai acheté un adoucisseur et osmoseur en mars 2006, en effectuant une recherche via internet je viens d'apprendre leur mise en redressement et liquidation judiciaire. Par leur intermédiaire et à leur suggestion (?!) j'ai contracté un crédit à votre endroit pour la couverture d'éventuels de frais importants - dû à l'usure du matériel - et présenté par le Société comme un « contrat de maintenance », pour une somme de 1000 euros (somme que je n'ai jamais eu ni en ma possession, ni en aucun bien affecté) remboursable sur une période de 48 mois (1er prélèvement au 30/08/2009 et dernier prélèvement au 30/07/2013 à raison de 24.84 mensuels).

J'attends de votre part la suspension des prélèvements, voire le remboursement total des sommes versées, et des explications à ce qui apparaît comme étant une escroquerie bien dissimulée.

Dans l'attente de votre courrier, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.